



LE RISQUE INONDATION

La montée de la Marne se caractérise par un phénomène lent. Les dégâts d'ordre matériel peuvent entraîner une gêne considérable pour la vie des habitants avec des coupures électriques et de gaz, une interruption des moyens de communication et une perturbation de l'alimentation en eau potable notamment.

LES MESURES PRÉVENTIVES LE PPRI

Le Plan de Prévention du Risque Inondation est un outil permettant de délimiter les zones exposées directement ou indirectement aux inondations et de réglementer les constructions qui y sont réalisées.

LE PLAN DE GESTION DU RISQUE INONDATION

Il comprend les mesures suivantes :

- Les systèmes d'alerte des pouvoirs publics permettent de tenir informées les populations et de déclencher des mesures de secours.
- Quatre barrages-réservoirs en amont de Paris retiennent l'eau pour réduire les effets de la crue.
- Les murettes : une partie importante du linéaire de la Marne est protégée par des murettes situées à la cote de la crue 1924.
- La Vanne secteur : située à Joinville sur l'écluse de l'île des Saint Pères, cet ouvrage hydraulique permet, en cas de crue, d'augmenter le débit s'écoulant par le canal et d'abaisser le niveau de l'eau dans la boucle de la Marne de 30 à 70 cm.
- La mémoire du risque : le Document d'Information sur les Risques Majeurs disponible sur le site de la Ville, les repères de crues posés en Ville et la communication autour des risques rappellent aux habitants qu'ils vivent dans une zone à risque.
- L'état des risques naturels, miniers et technologiques informe les acquéreurs et locataires sur les risques impactant leur logement.

LA GESTION DE LA CRUE

La Ville met tout en oeuvre pour prévenir les effets de la crue, pour informer et aider les joinvillais à l'aide de son Plan Communal de Sauvegarde (hébergement provisoire, sécurisation des voies et batiments publics, porte-à-porte, rondes...).

- Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un outil central qui présente le rôle des différents acteurs dans la gestion de la crue tels que la ville, la préfecture, les différentes institutions et les entreprises clés de fourniture de services (Electricité, gaz, eau potable, assainissement, déchets).
- Les Plans de surveillance mis en place par les entreprises. L'impact d'une crue va bien au-delà des habitations situées en zone inondable. Des coupures de gaz, d'électricité, d'eau potable, un assainissement hors d'usage, l'impossibilité de collecter les déchets peuvent toucher les riverains situés en zone non inondable. L'ensemble des fournisseurs de ces services ont un plan de surveillance de l'évolution des crues afin d'anticiper les impacts sur leurs services et anticiper préventivement leurs arrêts (coupures gaz et électricité par exemple). L'ensemble de ces informations est centralisé en mairie puis communiqué en temps réel aux Joinvillais. Sont aussi transmis les numéros de téléphone et adresses des sites web mis en place pour consulter en direct l'évolution de la situation.
- Les impacts directs et indirects des crues peuvent rendre des zones inhabitables pendant plusieurs semaines. L'évacuation peut être décidée par le Maire. Des centres d'hébergement d'urgence sont alors mis à disposition en attendant que chacun trouve une solution de repli.

SI VOTRE LOGEMENT EST INONDABLE

- Si vous le pouvez faites-vous héberger (famille, amis, etc.) en emportant vos effets personnels précieux et vos papiers d'identité. Fermez votre logement à clé.
- Coupez l'eau, le gaz et l'électricité.
- Montez vos meubles à l'étage.
- S'il est trop tard, réfugiez-vous dans les étages avec le matériel préparé (eau, vivres, papiers d'identité, radio et piles, lampe, vêtement, médicament...).
- Assurez-vous que votre assurance couvre bien le risque d'inondation.

LES BONS RÉFLEXES

La montée de la Marne est un phénomène lent qui permet d'anticiper une inondation :

- Ne pas s'engager sur une voie immergée, ni à pied ni en voiture.
- Ne pas rester à l'intérieur d'un véhicule ou près de vitres. Si vous avez le temps, stationnez votre véhicule dans une zone non inondable.
- Respecter les arrêts de circulation.
- Rester informés, notamment pour connaître l'évolution de la situation sur la zone où vous êtes : pensez à consulter le site Vigicrues, qui vous renseigne plusieurs fois par jour sur l'état des crues, mais aussi la carte de vigilance de Météo France.
- Enfin, ne pas oublier qu'il est important de laisser disponibles les lignes de secours, ne pas abuser de son téléphone.

INFORMATIONS PRATIQUES

Un Kit sécurité à avoir chez soi :

- Pochette avec copies des papiers d'identité, assurances et ordonnances médicales
- Bouteille d'eau et nourriture sèche
- Bougies / lampe torche / piles
- Couvertures et vêtements chauds
- Une trousse de premiers secours

OÙ SE RENSEIGNER ?

Sur internet

Les Sites internet dédiés au niveau national
> <http://www.risques.gouv.fr> et <http://www.prim.net>

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs
> <http://www.val-de-marne.gouv.fr> ou <http://www.val-de-marne.gouv.fr/Politiques-publiques/securite/Securite-civile/le-dossier-departemental-sur-les-risques-majeurs-D.D.R.M-val-de-Marne>

Le Plan de Prévention du Risque Inondation de la Marne et de la Seine dans le département du Val-de-Marne (PPRI)
> <http://www.val-de-marne.gouv.fr/Politiques-publiques/environnement-et-prevention-des-risques/environnement/plan-de-prevention-Risque-inondation>

Le DICRIM de Joinville-le-Pont consultable sur le site internet de la ville
> <http://www.ville-joinville-le-pont.fr>

MÉTÉO FRANCE

Tél. : 32 50
www.meteofrance.com

VIGICRUES

www.vigicrues.gouv.fr

AIRPARIF

www.airparif.asso.fr

Sur place ou par téléphone

Préfecture du Val-de-Marne
21 avenue du Général de Gaulle
01 49 56 60 00
www.val-de-marne.pref.gouv.fr

Mairie de Joinville
23 rue de Paris
94340 Joinville-le-Pont
01 49 76 60 00

Numéros d'urgence
Police Municipale : 01 48 85 75 75
Pompiers : 18
Le SAMU : 15
La Police nationale : 17
Le Commissariat de Nogent-sur-Marne : 01 45 14 82 00
Appel d'urgence européen : 112

Fréquences radio
France info : 105.5
France Inter : 87.8

Olivier DOSNE
Maire de Joinville-le-Pont

Olivier Dosne



RISQUES MAJEURS

CONCEPTION GRAPHIQUE © YANN FLAMMARION / PAGES 2018

DOCUMENT À CONSERVER
JOINVILLE-LE-PONT

LE RISQUE EFFONDREMENT DE CARRIÈRES MOUVEMENT DE TERRAIN

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Un cinquième du territoire communal est concerné par l'existence d'anciennes carrières souterraines. Le risque y demeure relativement faible. Les signes précurseurs d'accidents peuvent prendre la forme d'un tassement de terrain, de fissures sur les bâtiments, d'une difficulté à fermer les portes...

LES MESURES PRÉVENTIVES

- **Surveillance** : L'Inspection Générale des Carrières (IGC), les sapeurs-pompiers de Paris et les services techniques municipaux visitent les carrières de la commune.
- **Consultation systématique de l'IGC pour chaque permis de construire** sur un terrain situé dans le périmètre de risque.
- **Stabilisation de la masse instable** : Consolidation lors de la construction de bâtiments récents.

LES BONS RÉFLEXES

- Si cela peut se faire sans risque, couper l'eau, l'électricité et surtout le gaz.
- Si vous êtes témoin, prévenir les sapeurs-pompiers.
- Evacuer les bâtiments (sans utiliser les ascenseurs).
- S'éloigner de la zone dangereuse.
- Ne pas revenir sur les lieux du sinistre avant que la zone ne soit sécurisée. Si une personne est ensevelie, prévenir les Sapeurs-Pompiers (18), la gendarmerie (17) ou le SAMU (15).
- Ne pas s'exposer soi-même en descendant dans une cavité.
- Ne pas stationner sous un pont, un arbre ou à proximité d'un immeuble endommagé.



LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

L'accident de transport de matières dangereuses peut aboutir à un incendie, une explosion, un déversement. Il peut être suivi de la propagation aérienne de vapeurs toxiques, de la pollution des eaux ou des sols. Sur les autoroutes et routes nationales qui traversent Joinville, le transport de matières dangereuses est réglementé. Le risque de transport de matières dangereuses concerne aussi les canalisations de gaz naturel.

LES MESURES PRÉVENTIVES

- Une réglementation sévère prévoit la formation des personnels de conduite, des contrôles techniques, des règles de circulation...
- GRT assure une télésurveillance constante des réseaux de transport de gaz.
- Le Plan de secours spécialisé Interdépartemental est déclenché si un accident impliquant un produit toxique survient.

LES BONS RÉFLEXES

- En cas d'accident**
- Prévenir les secours et indiquer le code de danger situé à l'arrière du véhicule.
 - Situer le lieu exact (nom de la rue, point kilométrique...).
 - Préciser le moyen de transport (poids lourd, canalisation, train,...).
 - Identifier la présence de victime ainsi que la nature du sinistre.

En cas de fuite du produit

- Quitter la zone de l'accident : en s'éloignant perpendiculairement à la direction du vent et faire déplacer les personnes à proximité. Pas d'intervention personnelle.
- Si des victimes sont à dénombrer, surtout ne pas les déplacer sauf en cas d'incendie ou de risque d'explosion.
- Si un nuage toxique s'approche, s'éloigner de l'accident et rejoindre le bâtiment le plus proche pour se mettre à l'abri dans un local clos en calfeutrants les fenêtres et les aérations.
- Ne pas fumer, ne pas téléphoner.
- Se conformer aux consignes de sécurité données par les services de secours.



LES RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES

Vents violents, fortes précipitations, neige, verglas, canicule, présentent autant de risques auxquels il faut se préparer. Le niveau d'alerte Météo France peut donner des indications sur l'impact prévisible de ces phénomènes climatiques.

LES MESURES PRÉVENTIVES

- **Neige / verglas** : Dans le cadre du plan de viabilité hivernale, les services de la Ville et le département surveillent la météo. Ils mettent en place un salage préventif des voies et trottoirs principaux. Les particuliers ont également la responsabilité du déneigement devant leur logement.
- **Plan canicule** : Dans le cadre du plan national canicule, un niveau de veille saisonnière est activé en période estivale. Différentes actions sont prévues selon les 4 niveaux de vigilance diffusés par Météo France. A Joinville, les personnes âgées fragilisées et isolées peuvent se faire connaître auprès du CCAS.
- **Pollution** : Plan de protection de l'atmosphère en Ile-de-France et arrêté inter-préfectoral en cas de pollution en région Ile-de-France. Le niveau d'alerte, second seuil de pollution, permet de mettre en œuvre au niveau préfectoral des mesures réglementaires d'urgence graduées de restriction ou de suspension des activités augmentant le niveau de concentration de polluant.

LES BONS RÉFLEXES

En cas de neige, verglas et tempête

- S'informer du niveau d'alerte, des messages météo et des consignes des autorités.
- Se déplacer le moins possible ; rester chez soi ; rouler lentement en voiture.
- Ne pas toucher aux câbles électriques tombés à terre.
- Dégager la neige des trottoirs devant sa porte.

En cas de canicule

- Se signaler à la Mairie si vous êtes une personne seule dans le cadre du "plan canicule".
- Boire suffisamment et se reposer.

- Eviter de sortir aux heures les plus chaudes, maintenir votre logement frais (ne pas abuser des climatiseurs, la différence de température entre l'intérieur et l'extérieur ne doit pas dépasser 5° C).
- Se rafraîchir et se mouiller le corps plusieurs fois par jour.
- Passer si possible 2 à 3h dans un endroit frais.
- Si une personne est victime d'un coup de chaleur, appeler immédiatement les secours (15 ou 112). Mettre la personne dans un endroit frais, lui faire boire de l'eau, aérer.

En cas de pollution

- Limiter les efforts physiques.
- Limiter les sorties à l'extérieur des nourrissons dans la durée et éviter les sorties en début de matinée et en fin de journée, ainsi qu'à proximité des axes routiers.
- Différer l'aération de votre logement aux périodes de fin de matinée ou de début d'après-midi.
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque inhabituelle, consulter son médecin ou pharmacien.



RISQUES MAJEURS

LES RISQUES MAJEURS
JOINVILLE-LE-PONT

